Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue ce 15 septembre 2026 à 19 h à la salle du conseil au 871, chemin Diotte à Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles sont présents(es) les conseillers(ères) suivants(es) :

Anne-Marie Lareau (siège nº 1)
Nathalie Turgeon (siège nº 4)
Yvon Daneau (siège nº 6)
Roland Dubois (siège nº2)
Benoît Éthier (siège nº 5)

Formant le quorum et siégeant sous la présidence de madame la Maire, Danielle Joly

Est aussi présente : madame Céline Perrier, directrice générale et greffière-trésorière, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

Était absente : Andrée Beaulieu (siège nº 3)

Sept (7) citoyens(es) sont présents(es).

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la Maire procède à la vérification et à la conformité du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

2026-09-936

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOT DE LA MAIRE

Madame la Maire informe les citoyennes et les citoyens des activités suivantes :

- Activités dans notre municipalité :
 - Fête au village, 19-09-26
 - Journée de la culture : 26-9-26, Causerie Francine Ouellette
- Élections le 5 octobre : invitation à utiliser votre droit de vote
- Consultation à la période de questions vs appui à la route 309 et route 117

LÉGISLATIF

2026-09-937 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 AOÛT 2026**

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 18 août 2026 du conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-938 **MODIFICATION DE SIGNATURE CONCERNANT L'ÉCHANGE DE TERRAINS AVEC MONSIEUR GAÉTAN SERRES**

CONSIDÉRANT la résolution no 2026-06-894 adoptée à la séance régulière du 16 juin 2026 relativement à un échange de lots entre un citoyen et la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la résolution nº 2026-06-894 mandatait Madame Nadia Aubin à signer les documents requis au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ce mandat afin de désigner **Madame Céline Perrier** comme personne autorisée à signer les documents visés;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

QUE le mandat accordé à Madame Nadia Aubin en vertu de la résolution nº 2026-06-894 soit par la présente révoqué et remplacé;

QUE Madame Céline Perrier soit mandatée et autorisée à signer, au nom de de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles tout document requis relativement au dossier.

QUE les autres dispositions de la résolution nº **2026-06-894** demeurent inchangées et continuent de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-939 **CESSION DU CHEMIN DE LA BELLE-VIE À LA MUNICIPALITÉ EN VUE DE SA MUNICIPALISATION**

CONSIDÉRANT le développement du secteur desservi par le chemin de la Belle-Vie;

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de céder à la Municipalité le chemin de la Belle-Vie afin que celui-ci soit intégré au réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Belle-Vie a été réalisé conformément aux exigences et à la réglementation municipale applicable;

CONSIDÉRANT QUE la cession du chemin à la Municipalité permettra d'en assurer la prise en charge et l'entretien conformément aux responsabilités municipales;

CONSIDÉRANT que les conditions et modalités relatives à cette cession devront être établies et acceptées par les parties avant sa réalisation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles autorise la cession à la Municipalité du chemin Belle Vie, sous réserve du respect des conditions et modalités convenues entre les parties et de la conformité des documents requis à cette fin;

QUE le conseil municipal autorise **Mme Danielle Joly, maire, et Mme Céline Perrier, directrice générale et greffière-trésorière**, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tout document nécessaire ou utile à la réalisation de la cession du chemin Belle Vie et à sa municipalisation;

QUE les documents relatifs à la cession soient soumis à la Municipalité pour vérification et approbation avant leur signature, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2026-09-940 **ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET PAIEMENTS ACCÈS D DU 1er AU 31 AOÛT 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU que les comptes à payer pour les fournisseurs provenant de la liste suggérée des paiements portant les numéros **C2601606 à C2601614,** et **L2600218 et L2600251** ainsi que **P2600167 à P2600191** totalisant la somme de **204 451.07 $** sont acceptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-941 **REGISTRE DES SALAIRES VERSÉS DU 1ER AU 31 AOÛT 2026**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'approuver le registre des salaires à être entérinés du 1er au 31 août 2026 totalisant la somme de **32 278.66 $.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-942 **AUTORISATION DE TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR L'ÉTUDE DU BARRAGE JEAN-BAPTISTE DUBÉ**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire un transfert au niveau budgétaire, afin de poursuivre l'étude du barrage Jean-Baptiste Dubé ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

d'autoriser la greffière-trésorière à effectuer les transferts budgétaires suivants **:**

- Un retrait de 6 232,50 $ du poste budgétaire 02-470-00-453;
- Un retrait de 5 000,00 $ du poste budgétaire 02-621-00-410;
- Un retrait de 5 000,00 $ du poste budgétaire 02-701-40-521-10;

Pour un montant total de 16 232,50 $, à transférer au poste budgétaire 02-460-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

2026-09-943

APPUI À LA DÉMARCHE DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE VISANT À AMÉLIORER LA SÉCURITÉ SUR LA ROUTE 309

ATTENDU QUE la route 309 constitue un axe routier stratégique d'environ 200 kilomètres reliant Gatineau à Mont-Laurier, emprunté quotidiennement par les citoyens, les travailleurs, les services d'urgence, les transporteurs et de nombreux visiteurs ;

ATTENDU QUE cet axe routier représente un lien vital pour le développement économique, le tourisme et l'accès aux services essentiels (santé, éducation, urgences) pour l'ensemble des municipalités des régions de l'Outaouais et des Laurentides ;

ATTENDU QUE la hausse du volume de circulation observée ces dernières années engendre une augmentation des risques pour la sécurité des usagers ;

ATTENDU QUE l'absence de voies de dépassement aménagées et la configuration actuelle de la route 309 favorisent parfois des manœuvres risquées et soulèvent d'importantes préoccupations en matière de sécurité routière ;

ATTENDU QUE de nombreux citoyens et intervenants expriment des inquiétudes légitimes face à la vitesse excessive, aux dépassements dangereux et aux comportements à risque sur cet axe ;

ATTENDU QUE la survenance de plusieurs collisions majeures, dont certaines mortelles au fil des ans, démontre l'urgence et la nécessité de poser des gestes concrets pour sécuriser cette route ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté une résolution (résolution 2026-08-113) afin de solliciter l'appui de l'ensemble des municipalités riveraines et desservies par la route 309 pour porter une voix commune auprès du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE la sécurité routière repose sur une responsabilité partagée et qu'elle nécessite une collaboration étroite entre les municipalités, les MRC, la Sûreté du Québec et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Roland Dubois

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles appuie officiellement la démarche entreprise par la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette visant à améliorer durablement la sécurité sur l'ensemble de la route 309.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

2026-09-944

APPUI À LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE RELATIVEMENT AU MAINTIEN DU PROJET DE MISE À QUATRE VOIES DE LA ROUTE 117 ENTRE LABELLE ET RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la route 117 constitue un axe routier stratégique reliant les Laurentides et l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle joue un rôle essentiel pour la circulation des personnes, des marchandises et le développement économique régional;

CONSIDÉRANT que le tronçon de la route 117 situé entre Labelle et Rivière-Rouge présente depuis plusieurs années des enjeux importants en matière de sécurité routière, notamment en raison de l'augmentation du volume de circulation, de la présence de nombreux véhicules lourds et des possibilités limitées de dépassement;

CONSIDÉRANT que la sécurité des citoyens et de l'ensemble des usagers de la route doit demeurer une priorité dans la planification et la réalisation des infrastructures routières;

CONSIDÉRANT que les municipalités, les élus, les organismes du milieu, les entreprises et les citoyens réclament depuis plusieurs années l'amélioration de la route 117 et la réalisation d'un projet structurant de mise à quatre voies entre Labelle et Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que le projet de mise à quatre voies permettrait d'améliorer de façon durable la sécurité et la fluidité de la circulation sur cet important axe routier;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'un projet de mise à quatre voies par des interventions ponctuelles et l'ajout de voies de dépassement ne permettrait pas de répondre adéquatement aux besoins actuels et futurs de la population et des entreprises de la région;

CONSIDÉRANT que la qualité et la capacité du réseau routier sont essentielles au développement économique, touristique, industriel et résidentiel des Laurentides et des régions desservies par la route 117;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles souhaite joindre sa voix à celles des intervenants régionaux qui demandent au gouvernement du Québec de maintenir le projet de mise à quatre voies de la route 117;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles appuie officiellement la Ville de Rivière-Rouge dans le maintien du projet de mise à quatre voies de la route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-945

FORMATION D'UN COMITÉ POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT AVEC LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles souhaite procéder à l'élaboration d'une feuille de route en développement local afin de concentrer ses efforts sur quelques priorités réalistes, porteuses et adaptées à son territoire, et ce, en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU QUE la mise en place d'une telle démarche nécessite la création d'un comité de pilotage pour assurer la concertation, la mobilisation du milieu et le suivi rigoureux des travaux;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle offre un accompagnement stratégique pour soutenir les municipalités dans le développement de leur plan stratégique ou de leur feuille de route locale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la participation de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles à la démarche d'élaboration de sa feuille de route en développement local en collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle.

DE CRÉER un comité ad hoc chargé de pilotage et de suivi pour ce projet.

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger à ce comité :

Roland Dubois	Yvon Daneau
Anne-Marie Lareau	

D'AUTORISER la direction générale à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents requis pour concrétiser cette entente de collaboration avec la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-946

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE (PROGRAMME SIGNATURE INNOVATION FRR, VOLET 3)

ATTENDU QUE la municipalité ou l'organisation souhaite bonifier le projet d'aménagement d'une halte routière afin d'offrir des services améliorés aux citoyens et aux visiteurs;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 Signature innovation de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) a présenté un appel à projets pour une aide financière de 9 000 $ pour des projets s'inscrivant dans la stratégie en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU :

D'ENTÉRINER le dépôt de la demande d'aide financière auprès de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) dans le cadre du programme Signature Innovation FRR, volet 3, pour la bonification du projet de halte routière.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Céline Perrier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin avec la MRCAL.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité à respecter les conditions d'admissibilité du programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

2026-09-947 **REMERCIEMENTS À MME PIERRETTE LÉONARD POUR SA CONTRIBUTION À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES**

Considérant le départ à la retraite de Mme Pierrette Léonard, laquelle occupait le poste de secrétaire-greffière adjointe.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE :

Le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles exprime sa plus profonde gratitude à madame Pierrette Léonard pour sa contribution à la Municipalité pendant ses 14 années de services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-948 **ENTÉRINER L'ATTRIBUTION DU POSTE DE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE À MME NADIA AUBIN**

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de Mme Pierrette Léonard en date du 11 septembre 2026;

CONSIDÉRANT l'affichage interne effectué conformément à la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de Mme Nadia Aubin répond aux exigences du poste et respecte la procédure syndicale applicable à l'attribution d'un poste à l'interne;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yvon Daneau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'entériner l'attribution du poste de greffière-trésorière adjointe à Mme Nadia Aubin, en date du 14 septembre 2026. Les membres du conseil municipal félicitent Mme Aubin et lui souhaitent du succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-949 **AUTORISER L'EMBAUCHE DE MME KATHY LYNN ALLEN AU POSTE DE SECRÉTAIRE-COMPTABLE**

CONSIDÉRANT l'affichage de poste externe effectué entre le 17 août et le 4 septembre 2026, pour pourvoir le poste de secrétaire-comptable qui allait devenir vacant le 14 septembre 2026;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les entrevues réalisées;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Turgeon

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de Mme Kathy Lynn Allen au poste de secrétaire-comptable. Mme Allen entrera en poste le 21 septembre 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

2026-09-950 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLETS REDRESSEMENT, REDRESSEMENT-SÉCURISATION, ACCÉLÉRATION ET SOUTIEN- ATTESTATION À LA FIN DES TRAVAUX DU CHEMIN KIAMIKA - DNL88999**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 5 décembre 2023 au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur ;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anne-Marie Lareau

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2026-09-951 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLETS REDRESSEMENT, REDRESSEMENT-SÉCURISATION, ACCÉLÉRATION ET SOUTIEN- ATTESTATION À LA FIN DES TRAVAUX DU CHEMIN TOUR DU LAC – KGE77687**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation, Accélération et Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 5 décembre 2023 au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur ;
- des photos des travaux réalisés;
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Benoît Éthier

VOTE :

Anne-Marie Lareau	Pour	Nathalie Turgeon	Pour
Roland Dubois	Pour	Benoît Éthier	Pour
Andrée Beaulieu	Absente	Yvon Daneau	Pour

ET RÉSOLU QUE le conseil de autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée**.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DES COMITÉS

VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est donnée au public pour la période de questions.

Des félicitations sont adressées, par le conseil municipal, au Comité des loisirs de Lac-des-Îles et à monsieur Gilles Diotte pour la tenue des activités du 29 août dernier. Les activités, notamment la course de boîte à savon, étaient très bien organisées et encadrées. Félicitations!

2026-09-952 **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42 sur proposition de la conseillère Nathalie Turgeon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

DG-GT

Nº de résolution
ou annotation

Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ÎLES

_____	_____
Danielle Joly	**Céline Perrier**
Maire	**Directrice générale**

Je, Danielle Joly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Danielle Joly
Maire

Je, Céline Perrier, greffière-trésorière, certifie par les présentes, que les dépenses autorisées dans cette séance ont des crédits suffisants.

Céline Perrier
Greffière-trésorière